

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 1 (1913)

Heft: 3

Artikel: Chronique féministe allemande

Autor: Sachs, Hildegarde

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248558>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

saires, comme si elle n'eût attendu que l'occasion de l'utiliser. Elle savait consoler comme ceux qui ont souffert, encourager les malades, les découragés, les timides, les égayer, et rire d'un si bon cœur avec les enfants, avec tous — puisque tous ont besoin de gaieté.

Il faut voir les hommes dans les choses importantes et dans la vie ordinaire pour mesurer leur grandeur. Il nous reste de M^{lle} Monod le souvenir vivant d'un grand courage, d'un cœur aimant et généreux, d'une âme convaincue et tolérante à la fois, ce qui est bien rare — noble exemple, digne de toute notre reconnaissance.

J. MEYER.

CHRONIQUE FÉMINISTE ALLEMANDE

C'est à la dixième Assemblée générale du Conseil national des femmes allemandes (Bund deutscher Frauenvereine), tenue à Gotha au commencement d'octobre 1912, que nous sommes redevables du programme de notre travail d'hiver.

Pour faciliter l'orientation, nous ferons observer que le Conseil national comprend presque toutes les sociétés un peu importantes qui cherchent à relever la femme au point de vue économique, juridique, intellectuel, ou physique. Un demi-million de femmes en font donc partie aujourd'hui. Elles représentent toutes les confessions et tous les partis, à l'exception du parti socialiste. Avec opiniâtreté, il refuse chez nous de collaborer avec les partis bourgeois. Il garde cette attitude même lorsqu'aucune question politique n'est en jeu, ainsi qu'il en est dans notre milieu. Ce caractère non politique de notre Conseil — l'organisation la plus vaste du féminisme allemand — devait justement former le point central de nos délibérations à Gotha. Il est nécessaire d'insister là-dessus, d'autant plus que l'Assemblée, se ralliant à un rapport de la présidente Dr G. Bäumer, s'est prononcée pour la participation active de chaque femme au groupement politique qui correspond le mieux à sa conception générale. Il ne sera pas inutile de donner le texte de la résolution prise à cet effet : « La 10^e Assemblée générale du Conseil national des femmes allemandes voit dans la collaboration des femmes à l'action des partis politiques une conséquence nécessaire du mouvement féministe et — depuis le décret sur la loi d'association de l'Empire — l'accomplissement d'un devoir civique. En regard des dangers qui pourraient en découler pour l'unité du mouvement féministe, le Conseil national déclare ce qui suit : tout en observant une neutralité absolue au point de vue politique, il tendra de toutes ses forces à ce que le rôle grandissant de la femme dans ce domaine ait une action favorable sur les intérêts spécialement féminins, que représente l'organisation du mouvement féministe allemand. »

La position que nous avons prise est significative : elle montre combien l'intérêt pour la politique s'est développé chez les femmes de notre pays depuis quelques années. Il en résulte — cela va de soi — que le droit de vote est revendiqué bien plus énergiquement. Un certain nombre de femmes désire, il est vrai, prendre sa part du travail politique sans réclamer en même temps le suffrage féminin, mais l'immense majorité ne sépare plus les deux questions.

Etant données les conditions de notre pays, il est naturel que le féminisme n'ait pu se développer dans cette direction que depuis une vingtaine d'années. En Amérique, il lui a été loisible d'orienter d'emblée ses efforts vers le suffrage. Mais en Allemagne, un long passé dressait sur notre chemin des obstacles

qu'il fallait d'abord surmonter. Il s'agissait avant tout de briser des barrières qui n'existaient pas ailleurs, et qui nous défendaient l'accès de bien des vocations. Les victoires que nous avons maintenant remportées nous permettent de consacrer désormais nos forces à la conquête du suffrage.

Dans la mesure où les femmes se préoccupent de la politique, et plus particulièrement du droit de vote, elles amènent à elles l'attention des hommes intéressés à ces questions. Même dans les groupes de droite, on a fini par comprendre que les transformations économiques et sociales des temps modernes rendent cette participation nécessaire. Les milieux socialistes, touchés de plus près par l'évolution de l'industrie, ont été les premiers à admettre la collaboration féminine, et à faire entrer les femmes dans l'organisation politique du parti. Depuis deux ans, il existe aussi une association de femmes progressistes, et celles qui se réclament du groupe national-libéral ont suivi l'exemple. Enfin le parti du centre (catholique) cherche également un appui de ce côté.

Lorsque nous jetons un coup d'œil sur les progrès de nos idées pendant l'année écoulée, nous avons tout lieu d'être satisfaites. Il est vrai que, malgré une défense chaleureuse de notre cause, l'assemblée d'octobre du parti progressiste n'a pu se décider à faire figurer le droit de vote des femmes sur son programme. Les oratrices qui avaient été admises à exposer notre point de vue ont pourtant fait ressortir avec beaucoup d'habileté que ce droit découle logiquement des principes du libéralisme représentés par les progressistes. Mais si le parti, comme tel, n'a pas consenti à modifier son programme dans le sens indiqué, les membres ont été formellement invités à soutenir les efforts des femmes pour relever leur condition. Il est permis de voir dans ce fait un acheminement au but que nous poursuivons. Il est de même incontestable que l'intérêt pour le féminisme s'est réveillé dernièrement dans des milieux qui lui étaient restés fermés jusqu'ici. Nous attribuons ce changement à deux manifestations qui se sont produites à Berlin, au printemps de cette année.

La grande exposition « Die Frau in Haus und Beruf » (La Femme dans la vie professionnelle et dans la vie de famille) a montré à tous les yeux les résultats du travail féminin dans les domaines les plus divers. Le Congrès organisé par notre Conseil complétait cette démonstration d'une façon plutôt théorique et scientifique. L'affluence fut si grande que les galeries de l'exposition, aussi bien que la salle du Congrès, durent à plusieurs reprises être fermées par ordre de la police ! A l'exception des journaux socialistes, la presse a été unanime dans ses appréciations favorables. Le succès de l'Exposition et du Congrès nous a conquis les sympathies d'un grand nombre de personnes, qui se tenaient sur la réserve auparavant, ou qui avaient même observé une attitude hostile.

Nous avons aussi tiré profit d'une entreprise qui s'était proposé un but tout à fait contraire. Nous voulons parler de la « Ligue contre l'émancipation des femmes », dont la fondation a appelé bien des gens non prévenus à prendre position. Le caractère excessif des attaques dirigées contre le féminisme n'était d'ailleurs pas fait pour attirer de nombreuses adhésions à cette jeune association. Il fallut reconnaître une fois de plus que l'hostilité alliée à l'injustice et à la négation pure et simple est incapable de fonder un mouvement doué d'une force réelle. Les tentatives pour faire avorter l'action positive mise au service d'une grande cause sont condamnées d'avance. Les tendances conservatrices de la Ligue n'étaient peut-être pas tout à

fait hors cadre à Weimar, siège de la nouvelle organisation, où les familles aristocratiques vivent à l'abri des agitations et des problèmes de la vie moderne, sous l'influence attardée de l'époque de Goethe. Mais, lors de l'assemblée organisée naguère dans la capitale de l'Empire, les adversaires de cette Ligue n'eurent pas de peine à montrer combien l'axiome : « La place de la femme est à son foyer » était peu défendable en face des neuf millions et demi de femmes allemandes exerçant une profession. L'impression finale a donc été celle d'une défaite subie à notre profit.

A tout prendre, je ne puis donc adresser au féminisme suisse de meilleur souhait de fin d'année que celui-ci : « Puisse 1913, lui être aussi favorable que 1912 l'a été au féminisme en Allemagne. » Lorsque nous nous rencontrerons à Rome, à la réunion du Conseil international des Femmes en 1914, nous pourrons alors nous faire part des succès remportés de côté et d'autre.

Hildegarde SACHS.

Berlin, décembre 1912.

COIN DU SUFFRAGE

Notre intention est de réunir sous cette rubrique, et indépendamment des articles de fond qui traiteront d'une manière générale la question du Suffrage féminin, tous les renseignements, toutes les nouvelles, — bonnes ou mauvaises ! — concernant le vote des femmes, afin que l'on sache immédiatement où trouver dans le Mouvement féministe l'indication dont on aurait besoin à cet égard. Nous avons pensé que, pour débiter, le mieux était de donner un aperçu de l'état de la question dans tous les pays, de faire une revue générale, à travers trois parties du monde, des droits que possèdent à l'heure actuelle les femmes, ainsi que des moyens de travail, et de l'organisation des diverses Sociétés suffragistes. Chacun pourra de cette façon, et à mesure que seront données des nouvelles, tenir ce tableau à jour.

Belgique. — Les femmes n'ont, dans ce pays, pas d'autre droit électoral que l'accès aux tribunaux de prud'hommes et aux commissions scolaires. Aux dernières élections de prud'hommes à Bruxelles, elles ont formé le tiers des votants, et quelques-unes ont été élues. L'Association nationale belge pour le suffrage des femmes, fondée il y a quatre ans, a pris en main la cause suffragiste, et a trouvé de l'appui parmi certains socialistes. On se rappelle que, dans la lutte entre socialistes et cléricaux, lors des dernières élections, la question du suffrage féminin a joué un rôle assez important pour bien faire augurer de l'avenir.

Bulgarie. — Les femmes bulgares, à qui leur attitude actuelle fera certainement une place dans l'histoire, ne se bornent pas à travailler pour affranchir les Balkans du joug turc. Elles ont réclamé aussi, il y a plus de trente ans, leurs droits politiques, ont fondé plusieurs Sociétés, des journaux suffragistes et mènent campagne avec ardeur et succès. Chose à noter : c'est surtout dans les villages qu'elles rencontrent des adhérents. Jusqu'à présent, elles n'ont le droit de vote que pour les commissions scolaires.

Canada. — Peu de droits : suffrage municipal restreint dans quelques provinces, éligibilité aux commissions scolaires dans d'autres ; et jusqu'à ces dernières années, peu d'enthousiasme pour la cause du suffrage féminin, ce qu'expliquaient aisément la diversité des régimes électoraux, la difficulté des communications, et le mélange des races. Toutefois, et en particulier depuis le congrès international de Toronto (1909), où fut votée cette résolution : « Le suffrage féminin est la base de tout progrès futur », les femmes canadiennes, jusque là surtout préoccupées de questions sociales ou philanthropiques, ont compris l'importance du mouvement suffragiste, et cet automne encore, leur Association a remis au premier ministre une pétition demandant le droit de vote pour les femmes. — Nous n'en sommes pas encore là chez nous !

Chine. — Il n'y a pas dix ans qu'il eût été impossible d'inscrire le mot de Chine dans une revue des droits de la femme à travers le monde, sans faire croire qu'il s'agissait d'une plaisanterie d'opérette ! La Chine, le pays de la Grande Muraille, des pagodes de porcelaine, des mandarins aux boutons de verre, et des femmes aux pieds mutilés en « lis d'or »... quoi de plus éloigné du suffrage

féminin ! Eh bien ! les Chinoises de la province de Canton sont plus avancées que nous autres, femmes romandes, puisque depuis 1911 elles possèdent le vote parlementaire, et que neuf d'entre elles siègent dans l'Assemblée provinciale ; et Mrs. Chapman Catt, la présidente de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes, a visité, au cours de son récent voyage autour du monde, plusieurs clubs suffragistes à Shanghai, à Pékin, à Nankin. La présidente du club de Pékin dirige même un journal quotidien. — C'est évidemment à la révolution contre les Mandchoux, à ses longs préparatifs, au rôle héroïque qu'y ont joué les femmes, qu'est dû cet essor du mouvement féministe dans l'Empire du Milieu ; et une élite parmi les Chinoises a compris que, pour lutter contre la polygamie, l'ignorance où l'on tient volontairement la femme, l'affreuse mutilation des pieds que lui impose la coutume, il faut le bulletin de vote. Malheureusement, un vent d'ingratitude semble souffler sur les hommes du parti national, leur faisant oublier tous les services rendus par les femmes avant et pendant la révolution, dont les heureux résultats sont accaparés par eux seuls, dans toutes les provinces, sauf une. Et si les femmes de Chine ne se découragent pas, elles savent que la lutte sera longue et difficile. « Puissent leurs chefs n'y pas perdre leur vie ! » conclut Mrs. Chapman Catt.

Danemark. — La question du suffrage féminin est discutée depuis longtemps dans ce pays, puisque c'est en 1871 que fut fondée la première société (Société des Femmes danoises) ayant le vote des femmes à son programme. Depuis lors, de nombreuses sociétés suffragistes ont pris naissance dans des milieux divers (Association progressiste, Association chrétienne, etc.), et, grâce à leurs efforts, les femmes furent, en 1903, admises à l'électorat et à l'éligibilité — en Danemark, d'ailleurs, l'un ne va pas sans l'autre — pour les comités des cultes, et en 1907 pour les bureaux de bienfaisance. En 1908, le vote municipal leur était accordé, et en mars 1909, sept femmes étaient élues conseillères à Copenhague. Toutes les étapes étant franchies, la question du suffrage politique devait forcément être posée, et elle l'a été dernièrement (octobre 1912), sous la forme d'un projet de révision de la Constitution, donnant des droits égaux aux hommes et aux femmes âgés de plus de vingt-cinq ans, et présenté à la Chambre basse par le premier ministre, M. K. Berntsen. Presque tous les partis sont favorables à cette loi, et il est plus que probable qu'elle sera votée par une forte majorité de la Chambre basse, puis de la Chambre haute elle-même. L'obligation de soumettre les modifications de la Constitution à deux Assemblées consécutivement ne retardera que peu le triomphe du suffrage féminin, un nouveau Parlement devant être élu le printemps prochain. « Ce sera pour cet été », disent les Danoises, qui s'attendent à voter en automne 1913 ; et l'on peut se demander si elles ne seront pas « affranchies » avant les Anglaises. — Il faut encore noter que les Associations suffragistes continuent à mener campagne, non plus en faveur de cette réforme imminente, mais pour empêcher que l'intérêt ne faiblisse, maintenant que tout le monde est d'accord, et que l'ardeur n'est plus stimulée par la lutte.

P.-S. Nous apprenons que la Chambre basse vient de voter le projet de loi par 95 voix contre 12.

(A suivre.)

* * *

Nouvelles de partout. — La loi votée le 22 décembre, à Zurich, modifiant les divisions administratives de la ville, admet les femmes suisses à l'éligibilité dans les Conseils scolaires (Conseil central et Conseils d'arrondissement). C'est un pas en avant.

* * *

Les socialistes ont déposé, au Grand Conseil de St-Gall, une proposition accordant le droit de vote aux femmes (électorat et éligibilité). C'est la première fois, à notre connaissance, qu'une proposition analogue est faite en Suisse. Enfin !

* * *

La Commission du Suffrage universel de la Chambre française a décidé, le 4 décembre, d'adopter le rapport Buisson sur la proposition de loi Dussaussoy concernant le suffrage municipal des femmes. Il suffit donc maintenant de faire mettre la question à l'ordre du jour de la Chambre pour que la discussion ait lieu. Rappelons que, d'après ce projet de loi, le vote municipal serait donné à toutes les femmes, qu'elles soient propriétaires ou non, que les femmes, étant électeurs, seraient aussi éligibles, et auraient de ce fait un droit de suffrage parlementaire au second degré, puisque les conseils municipaux